

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 7 juin 2021 le règlement :

- #21-685 « Règlement relatif à la gestion contractuelle »

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 8 juin 2021.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 8^{ième} jour de juin deux mille vingt-et-un.

Lise Drouin, g.m.a.
Secrétaire-trésorière / Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 8^{ième} jour de juin 2021.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 8^{ième} jour du mois de juin 2021.

Lise Drouin, g.m.a.
Secrétaire-trésorière/ Directrice générale